

Fédération chorale Wallonie-Bruxelles A Cœur Joie ASBL

Assemblée Générale du 29 mai 2021 (visioconférence)

Gestion technique = Thibaut Deruyter pour CTS

1) Accueil – rappel des consignes pour une AG en ligne

Accueil par la présidente

Orianne Renault souhaite la bienvenue aux participants.

AG particulière à cause des mesures sanitaires prises suite à la pandémie du COVID 19.

Tout a été fait pour que les choses se passent au mieux en profitant de l'expérience 2020.

Thérèse Eloy, Secrétaire Générale ajoute quelques données techniques pour que tout se passe au mieux ! Comme l'an dernier la gestion technique est assurée avec l'outil TEAMS par Thibaut Deruyter de la société informatique CTS. Merci pour son précieux support. Celui-ci rappelle quelques règles pour le bon fonctionnement de cette assemblée.

Seuls les intervenants sont visibles à l'écran

Les caméras sont coupées afin de garantir la meilleure connexion possible.

Les micros sont coupés – gérés par Thibaut lorsqu'une personne demande la parole – également pour une bonne qualité de réunion.

Questions à poser à via le chat

Pour demander la parole, écrire dans le chat ou lever la main

Les votes se feront via le chat

L'ouverture du vote pour l'élection des administrateurs se fera à 11h.

Marie France Bouvy gère les questions via le chat.

Cette assemblée concerne l'année 2020, c'est important d'en être conscient car la notion du temps est perturbée, nous vivons une période tellement bousculée pour le chant choral et la culture en général que nous pouvons oublier que les chiffres et activités dont nous parlerons sont déjà bien éloignés de nous !

Etant donné la crise sanitaire qui a débuté en 2020, le Fédéral a promulgué une loi qui permet aux ASBL de tenir leur AG statutaire dans un format virtuel dans le délai habituel c'est-à-dire avant le 30 juin. Les documents comptables seront déposés pour le 30 juin, comme d'habitude.

On suit l'ordre du jour.

2) Désignation du secrétaire de l'Assemblée et de deux scrutateurs

Tout d'abord, par facilité étant donné la situation, la désignation d'un secrétaire d'assemblée a été anticipée.

Geneviève van Noyen a accepté ce rôle.

Il n'y a pas d'objection.

Également anticipé : Deux scrutateurs ont été désignés au préalable. Ce sont Géraldine Letawe et Yohanne Bouche

Il n'y a pas d'objection.

La Fédération compte 212 chœurs membres et en règle de cotisation au 29 mai 2021.

Cette année, nous n'avons pas accueilli de nouveaux chœurs. Par la force des choses...

53 chœurs sont représentés à cette AG. Merci à chacun.

3) Approbation du PV de l'AG 2020 (Vote 1)

Thibaut envoie un lien dans le chat pour permettre aux votants de répondre

- Abstentions : 0
- Contre : 0
- Pour : 100 %

Le PV de l'AG 2020 est approuvé

4) Rapport d'activités de l'année 2020 (commenté par Thérèse Eloy)

Vous avez, je l'espère, parcouru le rapport d'activités 2020. Vous avez ainsi remarqué que malgré la mise à l'arrêt des activités à partir du mois de mars, nous avons pu programmer, durant l'été, les activités chantantes pour les enfants. Bien sûr nous regrettons l'annulation du Festival Namur en Chœurs, de l'académie chorale d'été pour les choristes et chefs de chœur ainsi que la semaine chantante de Kos. Ce sont des moments forts du mouvement auxquels nous tenons. Nous avons cru pouvoir reprendre en septembre mais hélas nous avons dû déchanter. Malgré tout l'engagement de la Fédération chorale A Cœur Joie est resté intact pour vous informer et relayer vos initiatives. La face cachée de l'année 2020, c'est l'augmentation de la charge administrative. Les instances officielles fédérales demandent de plus en plus de présences de notre part, la situation de crise requiert une lecture d'informations et la mise à jour constante des informations et nous avons aussi introduit un dossier pour tenter d'obtenir un poste à mi-temps via le plan Maribel (subside pour un emploi mi-temps). Le dossier était dans « les clouds » mais en 2e lecture, ce ne fut pas favorable pour ACJ. Les demandes sont nombreuses et les associations sans emploi ont été privilégiées.

Etant donné que vous avez pu prendre connaissance du rapport d'activités, on ne détaille pas toutes les réalisations mais les éléments qui en 2020 ont fait une différence dans la vie de l'association :

Présentation d'un Power Point. Les points suivants sont commentés :

Chambres de concertation

Incidence

Activités

Enquête auprès des chorales – 160 réponses reçues. Merci.

Par contre une demande d'information sur des lieux (pour répéter, organiser des WEs, des échanges, ...) relayée dans les Nouvelles n'a pas été suivie – 1 réponse reçue (il semble que la demande soit passée inaperçue. On va la relancer).

Grand Manège – Librairie musicale

Pandémie – infos

Centre de documentation musicale – infos recherches

Librairie musicale – achat de partitions

Branches : enfants – jeunes

CA – CM – staff –

Merci à toutes les personnes engagées bénévolement pour la réalisation des quelques activités qui ont pu se tenir que ce soit au niveau de la fédération, des régionales ou des branches ! C'est vraiment l'essence même d'un mouvement comme A Cœur Joie. Cette année, un merci tout particulier à chacun, à chaque chœur pour la petite flamme qui reste allumée malgré l'extrême frustration de ne pouvoir se réunir pour chanter et donner des concerts.

Merci à vous participants pour votre attention. Ce n'est évidemment pas facile de parler de ce qui s'est fait en 2020 alors que nous sommes déjà en mai 2021 et toujours sans répétition ni concerts. Nous devons vraiment faire appel à toutes les capacités de résilience et croire que des temps meilleurs arrivent.

Du point de vue de la gestion au quotidien, je peux vous dire que le télétravail fonctionne bien et j'en profite pour remercier nos employées. Nous avons une réunion hebdomadaire pour assurer les suivis, la coordination, se soutenir et rester en contact. C'est très important !

Quelques mots sur la librairie musicale : étant donné que les librairies sont restées ouvertes, Lysiane a poursuivi le travail à la Maison du Chant Choral. Bien sûr, il y a un ralentissement des ventes mais on peut constater que la musique continue à vivre. Je ne peux d'ailleurs que vous recommander de faire appel aux services de cette librairie musicale particulièrement bien fournie.

5) Rapport financier - rapport du vérificateur aux comptes - approbation des comptes – décharge aux administrateurs

En tant que nouveau trésorier, Jean Jacques Gabriel commence par se présenter. Il mentionne son expérience dans la fédération ACJ

(choriste depuis de longues années – président de chorale – membre du CA il y a quelques années) ainsi que son expérience professionnelle à la banque.

Présentation d'un power point commenté par Jean Jacques

1. Résultats 2020

Le moins qu'on puisse dire c'est que l'année 2020 a été atypique puisqu'elle a été amputée des trois quarts de ses activités, quasiment plus rien n'ayant pu être organisé après le 15 mars.

Seule la librairie musicale a conservé une certaine activité, bien que réduite de 25 %.

Si je reprends les mots de mon prédécesseur dans le rapport d'activités, je lis :

« 2020 aura été l'annus horribilis pour les chorales et la culture en général à cause de l'épidémie de covid : notre festival « Namur en Chœur » a dû être annulé et reporté à 2022 mais nous avons pu limiter au maximum les débours financiers malgré la déception des nombreux bénévoles qui organisent le festival et des nombreuses chorales qui se préparaient à investir le centre de Namur depuis plusieurs mois. Les activités de la Fédération ont été fort limitées lors des confinements successifs – c'est ainsi que notre académie d'été a été supprimée et que seules les activités des enfants et des ados ont pu se dérouler cet été dans un strict encadrement sanitaire ».

Mais, malgré cela, nous avons comptabilisé un bénéfice de quelque 16.000 € grâce à la conversion de la subvention reçue de la Ville de Namur pour Namur en Chœur en soutien pour nos activités. Je vais en parler plus loin.

Activités réalisées en 2020 :

- WE mer des 25 & 26 janvier
- 3 journées multi formations
- WE enfants des 7 & 8 mars
- WE jeunes des 7 & 8 mars
- Juillet en chantant ados 4 au 11 juillet
- Camp enchanteur enfants du 4 au 10 juillet

Parcourons maintenant le bilan et le compte de résultat, qui ont été envoyés à l'avance par Pascale. Ils sont toujours à disposition sur le site de la Fédération.

BILAN

Immobilisations corporelles : mobilier.

Dans le cadre du déménagement au Grand Manège, qui est prévu en septembre, nous devons acheter une nouvelle table de réunion et les chaises. Il existe pour ce faire une provision de 15 000 €. Elle nous semble largement suffisante.

Comptes de régularisation à l'actif/au passif : Ils comprennent principalement KOS pour 22.000. Le reste est Namur en Chœur pour 26.000 €.

COMPTE DE RESULTAT

- chiffre d'affaires réduit de moitié, sauf la Librairie (réduction d'un quart)
- subventions maintenues – à noter que sans celle (exceptionnelle) de la Ville de Namur, le résultat serait négatif. Je vous l'ai déjà dit, il s'agit d'un subside de 20.000 € reçu pour Namur en Chœur, mais qui n'a pas eu lieu.
La Ville a spontanément transformé son subside ponctuel en aide exceptionnelle à titre d'aide Covid, mais nous devons en justifier l'utilisation.
Nous pourrions déclarer qu'il a servi :
 - À couvrir la partie de la rémunération du personnel non subsidiée
 - Aux indemnités accordées au personnel dans le cadre du télétravail
 - Au maintien de l'activité de la librairie musicale
 - Au maintien du budget à l'équilibre.
- Dépenses réduites de 31% essentiellement à cause des activités
- Le résultat annuel sur la semaine de Kos est évidemment à zéro
- Je crois qu'il est trop tôt pour imaginer un budget 2021 tenable actuellement toutefois, nous en avons projeté un.

Cotisations des chorales : stables, malgré l'arrêt des activités pour les chorales. Il est à noter qu'elles ne représentent même pas 25 % des rentrées du mouvement mais elles sont néanmoins indispensables ! Nous dépendons donc avant tout de subsides mais aussi de la réalisation des activités, bénéficiaires en ce qui concerne les activités adultes mais déficitaires pour les enfants.

Pour ce qui concerne les activités et notamment le Festival Namur en Chœurs, il faut savoir que la province de Namur supprime définitivement toutes les subventions aux associations pour l'organisation d'activités culturelles et cela dans toute la province. Ce sont des raisons budgétaires qui ont mené à cette décision. Elle nous octroyait un subside de 15.000 € pour cet événement. Nous ne pourrions donc plus compter dessus et devons adapter le festival à cette contrainte.

Parcourons maintenant les slides que Pascale a préparées comme elle le faisait les années antérieures.

Demande d'approbation pour l'utilisation de 522 € du fonds de formation pour le paiement du livre de Jean-Pierre Guindon offert à tous les chefs de chœur en version PDF.

2. Budget de trésorerie de 2021

Pascale et Marie-France ont réalisé avec les responsables des diverses activités un budget opérationnel à la fin du premier trimestre, en fonction des activités que nous espérons pouvoir réaliser le reste de l'année 2021.

Il débouche sur un déficit de 5.479,81 €.

- Il est à noter qu'il ne contient pas encore les amortissements que nous ne connaissons pas, vu les frais qui seront liés au déménagement au Grand Manège. Mais ceux-ci n'influencent pas la trésorerie.
- De plus, Nous n'avons pas pris en compte ces frais non plus puisqu'ils nous sont toujours inconnus. Nous avons cependant le sentiment que la provision de 15.000 € constituée à cet effet sera largement suffisante. (Le déménagement est prévu en septembre)
- Ce déménagement sera pensons-nous pris en charge en grande partie par la ville de Namur. Nous n'aurons que la table de réunion et les présentoirs de la librairie musicale à acheter. Pour le reste, nous récupérerons les meubles actuels.
- Ces dépenses quant à elles, affecteront la trésorerie.
- Nous ignorons quelles activités auront réellement lieu et combien elles rapporteront ou coûteront in fine. Cela dépendra entre autres du nombre de participants autorisés.

Nous sommes conscients que la perte de Kos représenterait un manque à gagner important, mais avons décidé de poursuivre son organisation autant que faire se peut.

- Activités annulées en 2021 :

- WE à la mer	résultat estimé de + 220 €
- WE enfants	résultat estimé de + 2.011 €
- Marlagne	résultat estimé de + 1.727 €
- Académie d'été	résultat estimé de - 6.975 €
- Certaines messes à St Jacques	résultat estimé de + 300 €
- Si Bach m'était conté	résultat estimé de + 670 €
Total	résultat estimé de - 2.047 €

- Les activités restantes au stade actuel rapportent un résultat estimé de 9.446,16 €
- Le résultat toutes activités conservées aurait donc été une perte non pas de 5.500 € mais de 7.500 €

Enfin, la fédération a introduit une demande de subside Covid qui a été proposé moyennant justificatifs pour 2021. Vu le déficit affiché, on a bon espoir d'obtenir un subside de 10 ou même 20% des 47.000 € que nous recevons actuellement.

3. Conclusions

On constate l'importance d'avoir des **activités bénéficiaires**, car les subsides couvrent avant tout les salaires du personnel. N'oublions que nous salarions trois personnes. (2,5 ETP)

Soulignons également l'importance des **cotisations des chorales** qui, même si elles ne forment pas le gros de nos rentrées, sont un apport important à notre budget.

Nous devons rappeler l'importance de bien les verser sans quoi notre avenir en tant que Fédération serait hypothéqué. On peut rappeler que malgré la crise sanitaire et malgré l'arrêt du chant choral proprement dit, toutes les activités administratives ont continué voire même augmenté !

Jean Jacques répond à quelques questions des participants.

On demande au réviseur aux comptes, Jacques Delvaux de faire son rapport (envoyé à l'avance)

Petit problème technique : On n'entend pas Jacques Delvaux. On affiche donc son rapport à l'écran.

Celui-ci est positif.

4. **Approbation des comptes**

Jean Jacques demande à Oriane de faire procéder au vote sur l'approbation des comptes et la décharge des administrateurs.

Thibaut envoie successivement les liens dans le chat pour permettre aux votants de répondre :

Vote 2 : approbation du prélèvement de 522 € sur le fonds de formation

- Abstention : 3
- Contre : 0
- Pour : 72

Accepté

Vote 3 : Approbation des comptes 2020

- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 78

Approuvé

Vote 4 : décharge aux administrateurs et commissaire aux compte

- Abstention : 1
- Contre : 0
- Pour : 74

Approuvé

Remerciements au réviseur, au trésorier Pierre Lemaitre qui a assumé la tâche pendant plusieurs années, à Jean-Jacques qui a repris le flambeau et à Pascale pour sa gestion journalière ainsi que la réalisation de tous les tableaux comptables.

Désignation d'un commissaire aux comptes pour l'AG 2022.

On demande aux candidats de se proposer

Jacques Delvaux et Roger Huby se proposent et sont confirmés dans ce rôle.

Questions / réponses

Un participant demande pourquoi ne pas changer la cotisation ?

Orianne Renault répond

Certaines chorales ont demandé si on pouvait supprimer la cotisation étant donné que les chorales n'ont plus chanté depuis des mois.

Il faut faire la distinction entre la cotisation pour la chorale elle-même et la partie due à la fédération.

Chaque chorale est bien sûr libre de supprimer la partie destinée à la chorale si c'est possible pour elle en fonction de ses besoins et de l'état de sa trésorerie ;

Mais pour la fédération qui n'a pas arrêté le travail la cotisation des chorales membres est indispensable à sa survie.

Bien sûr si un chœur est en grande difficulté on peut toujours contacter Orianne pour décision au cas par cas par le CA.

On sait que ce n'est pas facile pour les chorales en ce moment.

D'autre part il faut dire qu'il y a plusieurs années que les cotisations n'ont pas été augmentées.

L'intervenant signale qu'en fait sa question était dans le sens d'augmenter la cotisation.

Réponse : ce n'est pas prévu pour le moment vu la situation mais on devra peut-être y venir dans le futur.

Jean Jacques Gabriel précise que la fédération n'est pas très riche et que l'équilibre financier est précaire.

Il a suggéré certaines pistes autres que l'augmentation des cotisations. En réflexion.

Un intervenant signale que la Communauté Française pour 2020 garantissait le maintien des subsides pour les activités récurrentes. Il faut donc faire attention à ne pas les supprimer du budget car on risquerait de mettre en cause le subside pour l'année suivante.

On précise que pour les autorités subsidiaires nous avons ajouté au budget une liste des activités prévues et supprimées à cause du COVID et les frais ou pertes occasionnées.

6) Démissions – fin de mandat – candidatures d'administrateurs

Un administrateur démissionne. Il s'agit de Véronique Evrard qu'on remercie pour son engagement au sein de la Branche Jeunes ce qui veut dire de nombreux week-end et beaucoup d'enthousiasme suscité auprès des jeunes.

3 administrateurs arrivent en fin de mandat et ne se représentent pas

Yves Wuyts – remerciements pour sa présence de plus de 50 ans au sein de la fédération, sa présence au sein du Conseil musical et son engagement dans l'organisation des formations pour chefs de chœur et choristes pendant autant d'années.

Henry Scheyvaerts - pendant de nombreuses années Henri a œuvré au sein de la Fédération. Il y a assumé la fonction de secrétaire général quelques temps mais il a surtout été un « conseiller juridique ». Grand merci à lui pour tous les services rendus.

Isabelle Dussart - au CA pendant 5 années et n'a pas hésité à s'engager dans plusieurs projets, elle a participé au bureau comme Vice-Présidente. Grand merci à elle.

2 candidats se présentent

Geneviève van Noyen qui est déjà administratrice depuis pas mal d'années surtout occupée la branche enfants, Namur en chœurs, le bureau.

Un nouveau candidat – Marc Van Laeken, originaire de Gand et Liégeois d'adoption. Choriste depuis 40 ans, à Gand puis à Liège. Il a été responsable de plusieurs chœurs et est actuellement président du Chœur Anonymus de Liège.

Très intéressé par les relations internationales.

Le vote a eu lieu à l'avance et les résultats sont présentés :

Geneviève van Noyen : 88,16 % 67 voix sur 76

Marc Van Laeken (Liège) : 78,95 % 60 voix sur 76

Les 2 candidats sont élus.

Divers - Questions réponses

Qu'en est-il des **Subsides pour les chorales** ?

Oriane Renault : Ces subsides sont demandés via les régionales. La Fédération n'a aucun impact sur leur distribution.

Pour 2020 on n'a reçu aucune consigne → il est conseillé de noter toutes les activités qui étaient prévues (même annulées en le mentionnant).

Pas encore d'info sur comment ça va se passer. Comment les subsides sont attribués exactement reste très peu clair.

En principe les activités « G » comptent pour 1 point par ligne = 1,98 €

Les concerts à l'étranger valent plus.

Chaque région à son inspecteur et il n'est pas sûr qu'ils comptent tous de la même façon. On essayera de trouver plus d'information.

Conseils de Marie France Bouvy :

Pour 2020 rentrer un dossier avec toutes les activités prévues en notant si annulé. Insister sur l'impact que cela a eu sur les finances

Il pourrait y avoir un budget pour cela.

La page 4 du rapport est idéale pour détailler tout ça - Travail, concerts, recrutement

C'est la manière de signaler que nous avons souffert de la situation.

Noël Minet donne des nouvelles de notre Président d'Honneur, André Dumont.

Celui-ci est en maison de repos car il a perdu sa mobilité. Il a par contre gardé toutes ses facultés intellectuelles. Il lit les emails qu'on lui envoie et ça lui fait plaisir mais n'y répond pas.

Noël précise aussi que la pandémie lui a donné du temps pour trier ses archives. Il a retrouvé des CDs qui ne sont pas dans le commerce comme par exemple des CDs enregistrés lors de festival et les a donnés à Lysianne Alexandre (bibliothèque). Nous allons voir avec le CAVEMA comment faire pour les mettre à la disposition des chefs de chœur.

René Henrion annonce que le Festival Namur en Chœurs est reprogrammé les 14 et 15 mai 2022. Les chorales inscrites pour les scènes ouvertes en 2020 seront contactées en priorité pour s'inscrire pour 2022.

Régionales :

Avec René Henrion, Oriane Renault était très active dans la régionale Brabant Wallon - Namur. Oriane n'étant plus disponible depuis qu'elle a repris la présidence d'ACJ, la régionale a besoin de renfort dans l'équipe.

Appel à candidats.

Oriane précise que les autres régionales ont aussi toujours besoin d'aide. N'hésitez pas à vous proposer.

Protocole sanitaire

Oriane Renault donne les dernières informations relatives au protocole sanitaire. Elle précise que ces informations sont régulièrement mises à jour sur le site d'ACJ.

Généralités

1er rappel : nécessité d'une personne responsable CORONA connue de tous les membres pour centraliser les présences avec coordonnées afin d'agir si nécessaire.

Distance de 1m50 reste exigée (sauf personnes d'une même bulle et enfants – 12 ans)

Mesures d'hygiène – nettoyage – gel surtout si partage d'un local avec d'autres

Ventilation

Jusqu'au 31 août masque obligatoire

Activités organisées en présence d'un encadrant (Le cas pour ACJ)

9 juin → à l'intérieur ou extérieur max 50 personnes

Pas de nuitée

25 juin → max 100 personnes avec distances etc.

30 juillet → max 200 personnes ...

1 sept → plus de limite de nombre (on espère qu'il n'y aura pas de changement)

Pour activités en public aller voir protocole du 20 mai sur site (PDF) accord des autorités communales

Pour les formations à partir du 9 juin → même consignes que activités organisées

Pour le chant choral spécifiquement :

Précautions supplémentaires

Aération avant, pendant ou après

Peut être autorisé sans masque si distance 3 m

Sinon 1,5 m + masque

1,5 m + plexi glace

Ne pas partager le matériel entre plusieurs groupes sans désinfection.

Attention aux contacts pendant les pauses. Distances, masques ...

Les responsables ou encadrants doivent adapter les mesures en fonction de leur public

Organiser des répétitions pour 50 personnes plus de 60 ans local exigu et mal ventilé n'est sans doute pas une bonne idée.

Il faut réfléchir à la situation.

C'est le protocole. En tant que fédération chorale on vous le communique, on vous demande de le respecter mais ACJ n'a pas le contrôle.

Nous ne pouvons obliger personne.

Chacun doit prendre ses responsabilités. Les responsables du groupe doivent réfléchir au bien de tous

Marie France Bouvy précise que pour les petits ensembles qui voudraient des plexi, prix d'un roll up = environ 100 /110 €. (Le chœur de chambre de Namur en a commandé).

Vaccination

Beaucoup de personnes âgées sont vaccinées.

Peut-on demander aux choristes s'ils sont vaccinés ou pas ?

Réponse : C'est la vie privée – on ne peut pas l'exiger. Le passe vaccination est seulement prévu pour les grandes activités, les festivals ...

On peut en parler aux choristes et voir avec eux. Ne pas faire une discrimination et laisser les gens décider.

Bilan moral et perspectives à propos du déménagement au Grand manège. ?

Orianne Renault clôture l'AG 2020.

Remerciements pour ce nouvel exercice de réunion virtuelle.

Nous espérons avoir répondu à votre besoin d'information.

L'an dernier, je clôturais en vous disant : « En 2021 nous reprendrons les habitudes : en présentiel et en mars ! »

Pour 2022, pas de promesse mais je vous promets qu'on se retrouvera dès que possible !

Merci pour le travail fait par les chorales – les idées trouvées pour avancer.
Aussi pour le travail de tous les bénévoles et du staff.

Le déménagement vers le grand manège au mois d'août/septembre sera un grand changement pour la fédération =
Il réunira au centre de Namur le CAVEMA, le Conservatoire et A Cœur Joie.

Conséquences positives :

Une librairie plus visible, des bureaux plus spacieux, accessibilité plus facile que la citadelle.

Nous serons au centre d'un pôle musical. Cette situation permettra des synergies avec le CAVEMA et le conservatoire ...

Ca va nous bousculer dans nos habitudes.

L'objectif est que toutes les chorales puissent en bénéficier.

Attention : ACJ ne gère pas la salle de concert du Grand Manège et nous n'aurons pas un accès illimité à cette salle.

Nous bénéficierons d'un prix préférentiel mais ça tournera autour de 3.000 € la soirée.

Question :

Qu'en est-il du Teaser :

Le prestataire est choisi. Travail en juin. Sera disponible dès que possible

Adaptation des statuts de l'ASBL.

La mise à jour doit être faite avant 2024. Donc pas d'urgence mais c'est prévu après le déménagement.

Thérèse Eloy remercie Oriane pour sa présidence et aussi pour la tenue de la réunion.

On peut lui faire confiance.

Les scrutateurs de la réunion considèrent que tout s'est bien passé.